L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.   NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 17 MARS 1870.   43me Année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS,
JEUDI MATIN, 17 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR:

Pour les détails voir aux annonces.

Par P. J. Spear, au No 15, rue St-Charles, entre Common et Canal, à 10 heures—Montres, Diamants, bijoux en or, argenterie, pistolets, etc.

Par S. Gaisault, rue des Remparts entre St Pierre et Toulouse—Un magnifique ameublement.

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan—500 caisses de bottes, souliers et brodequins.

Par B. J. Montgomery, aux vastes écuries 212 et [illegible] Gravier, beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, boggies, harnais, &c. Et à la salle d'encan de l'encantour, rue du Camp, un assortiment général de meubles.

Par J. Déjan, aux écuries de P. Liner, rue Gravier—chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies, &c.

Par O. Valeton, au No 14 rue Natchez, vente, [illegible] de jambons, épaules, bœuf, porc, graisse, beurre, huile, etc.

Par Eugène Tourné, à 5 heures P. M., sur la levée en face de la rue des Ursulines—Vin rouge Montferrand, vins porto et sherry, vin rouge St-Julien et St-Macaire.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 26 de la rue de Chartres—Habillements, lingerie et linge de peau [illegible].

Par Vincent & Co., à leur salle d'encan, 62 et [illegible] rue de la Douane—Marchandises sèches, châles de Lama.

Par D. E. Morphy, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette—Maïs, épaules, plats-côtés et ribs [illegible].

Attention.—Eugène Tourné vendra ce jour, à [illegible] heures, en débarquement de l'Hamingta, de [illegible], vin rouge en barriques et en caisses, [illegible], Sherry, etc., etc.—Voir les avis d'encan.

Vêtements et Linge fait.—Aujourd'hui, MM. Hoffman, Marks & Co. vendront, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan de la rue de Chartres, No 26, 526 lots de vêtements de saison et 350 [illegible] de linge fait. Cet assortiment a été composé exprès pour le marché du Sud et sera mis aux enchères sans aucune réserve. Nous invitons les marchands à assister à cette vente qui ne peut manquer d'offrir de belles chances de bénéfice. MM. Hoffman, Marks & Co. feront, vendredi prochain, une grande vente de chapeaux.

Bacon—Bacon.—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

1700 sacs de maïs seront vendus à l'encan aujourd'hui, à 11 heures du matin, pour le compte de qui il appartiendra. Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

THÉATRES.

Aujourd'hui, Jeudi.
Opéra—Robert le Diable.
Variétés—Martha.
St-Charles—Fritz our German Cousin.
Académie—Grand succès de Mlle Kate Reynolds.
Crescent City Muséum—Nos 40 et 42 rue St-Charles, vis-à-vis l'Hôtel.

Les deux sessions de 1870.

Nous avons fait le relevé des lois passées à la Législature depuis le 4 janvier dernier et qui ont été déjà publiées dans le journal officiel. Il y en a 85 jusqu'à présent, mais il faudra y ajouter une quarantaine de bills non encore signés ou publiés. Cela fera seulement 125 lois pour 1870; en 1869 il y en avait eu 149 et en 1868 le total près de cinq cents lois en moins de deux ans.

Nous donnerons une analyse succincte des lois passées cette année et nous ferons connaître celles qu'elles contiennent à l'État le total des allocations et des engagements contractés au nom de l'État est [illegible] effrayant.

On aura une idée de la manière dont nos [illegible] radicaux disposent des fonds publics par les items suivants:

Loi No 2 allouant $250,000 pour les dépenses de la Législature, ci	$250,000
Loi No 49, autre allocation, ci	250,000
Loi M. Ray, pour les dépenses de la session extraordinaire, ci	75,000
	$575,000

C'est donc soixante quinze mille piastres [illegible] de session; il est vrai qu'on [illegible] aux membres pour la session ordinaire leurs frais de distance, absolument comme s'ils étaient retournés chez eux entre les deux sessions, tandis qu'ils n'ont pas bougé de la ville.

À ces $575,000 il faut ajouter comme frais des deux sessions les allocations faites pour les impressions publiques, savoir: $25,000 à l'imprimeur d'État et $125,000 aux journaux officiels désignés par M. Warmoth pour la publication des lois, ce qui nous donne un total général de $825,000 pour les dépenses législatives.

On comprend que la Législature si prodigue pour elle-même ne s'est pas montrée parcimonieuse pour les autres. Ainsi elle a alloué un supplément de salaire de 30 p. à tous les membres de la police métropolitaine pour récompenser les pertes qu'ils ont éprouvées [illegible] escompter leurs mandats, c'est une bagatelle de $300,000. Le reste est à l'avenant.

Le montant des obligations à émettre par l'État soit à titre de subventions, soit à titre de prêt ou de garantie s'élèvera à une cinquantaine de millions; nous en ferons le détail quand le public, lorsque nous les bills auront paru dans le journal officiel.

Ce qui précède suffit pour donner une idée générale de la manière scandaleuse dont la Législature a disposé des ressources présentes et futures de la Louisiane. Le gouverneur ayant déclaré qu'aucune loi ne pourrait y [illegible] la vénalité et la corruption dans les deux branches exécutive et législative du gouvernement, les marchés et le passage de certains bills se sont faits ouvertement et au grand jour et les législateurs en subventions ont en beau [illegible]. Nous reviendrons sur ces indignes [illegible].

Théâtre de l'Opéra.—Aujourd'hui jeudi, Robert le Diable, grand opéra en 5 actes, de Meyerbeer, avec MM. Michot, Depassio, [illegible], Mlle Arual et Mme Mineur-Pottier. [illegible] Milles Billon et Keilt.

Demain vendredi: première représentation des Bibelots du Diable, grande féerie en trois actes et quinze tableaux.

[illegible]—Cette représentation sera donnée au lieu de celle du mardi en remplacement [illegible] du Mardi-Gras.

Mardi prochain, 19 du courant, jour de la St Joseph, aura lieu le dernier des bals parés et masqués de l'Opéra. Les bals masqués donnés cette année à l'Opéra ont obtenu, grâce à une excellente organisation, un succès éclatant. La soirée de mardi est destinée à éclipser celles qui l'ont précédée; elle clora dignement la saison des plaisirs.

Les billets (prix, $5) sont en vente chez [illegible] Ducommun, encoignure Bourbon et [illegible] au contrôle du Théâtre.

L'entrée est libre pour les Dames.

Quincaillerie au Bon Marché.—On [illegible] au magasin de M. B. J. West, [illegible] 121, 123 et 125 rue des Magasins, un assortiment considérable de quincaillerie, notamment d'articles pour plantations, charrues, instruments aratoires, haches, colliers, enclumes, soufflets, à des prix très bas. Nous engageons les acheteurs de la campagne à rendre visite à ce magasin.

Pastilles pour les bronches.—Mr. F. [illegible], agent de MM. Jno. I. Brown [illegible], nous a remis une boîte des pastilles de Brown pour les bronches, qui sont devenues très populaires à cause de leurs effets salutaires dans les cas de [illegible] ou d'enrouement. On pourra se les procurer chez MM. E. J. [illegible] & Co.

Sirop Pectoral Balsamique n'a pas la prétention de prévenir les rhumes [illegible], les inflammations de poitrine, &c., plus modeste, il se contente de les guérir promptement et radicalement. Dans les affections de la poitrine et des poumons, il est très agréable au goût, et se conserve indéfiniment sans fermenter. Il se trouve dans toutes les bonnes pharmacies.

On doit donner le Baume Pectoral [illegible] Indien de Laplace aux enfants atteints du croup ou à la coqueluche.

Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit: "Grâce à une machine si simple et à l'expérience acquise ont faite mes filles, la machine à coudre favorite de ma famille est celle de Wilcox & Gibbs."

C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique; et les personnes qui la possèdent en font que des éloges.—S'adresser au No [illegible] de la rue du Canal.

TEMPÉRATURE—16 mars 1870.
THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN,
No 111 rue du Canal.

6 heures A. M.	....	55 degrés
3 " P. M.	....	67 "
6 " P. M.	....	66 "

Librairie Jaquet.—Cette librairie a reçu de Paris un envoi de publications et photographies relatives aux crimes et aux faits saillants les plus récents, notamment au crime de Pantin et à l'affaire d'Auteuil. On y trouvera les photographies authentiques de Troppmann et de ses victimes, du groupe de Carpaux avec et sans la tache et des divers personnages de l'affaire d'Auteuil.

Achetez vos chemises chez LION & PINSARD, 151 rue du Canal. Elles sont de fabrique française, des maisons Charvet et Hayem.

$55.—La machine à coudre de Grover & Baker, qui ne coûte que $55, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée.—A vendre, au No. 182 de la rue du Canal.

Les Peaux Rouges.

La question indienne est une des plus graves dont aient à s'occuper les États-Unis, et le jour viendra où l'histoire demandera à cette nation un compte sévère de la disparition des aborigènes, et de la manière dont elle a accompli vis à vis d'eux la mission protectrice que lui imposait sa haute situation dans le monde.

La tâche était peut-être difficile. Peut-être est-ce une loi de la nature, comme on a dit, qu'une race primitive disparaisse devant le progrès d'une race civilisée; mais est-ce bien prouvé? La thèse est commode et dispense de la responsabilité. Mais elle ne s'appuie sur aucune expérience concluante. Nous ne faisons pas ici de querelle particulière aux Américains; ils agissent comme ont agi toutes les nations civilisées qui se sont trouvées en face des nations sauvages; il n'en est pas une seule qui n'ait ce péché sur la conscience. Il est un fait, cependant, c'est que les Peaux Rouges de toute la vallée du Mississippi et de l'Ohio ont gardé un bon souvenir de l'occupation française. Mais quoiqu'il en soit, il était digne des États-Unis, d'une nation qui a toutes les fiertés, et qui a, de plus, tous les bénéfices et les ressources de ce siècle sans avoir les charges du passé, d'essayer cette grande entreprise,—de se concilier les Indiens à force de bienfaits et d'honneur, et, sinon de se les assimiler, au moins de les rapprocher d'eux de manière à ce qu'ils aient pour eux une reconnaissance et une affection filiale.

Nous recevons chaque jour, à l'occasion de cette malheureuse affaire du Montana, dont on s'est tant ému dans ces derniers temps, des détails plus navrants et plus compromettants pour la responsabilité de ceux qui l'ont ordonnée ou exécutée. Voici les chiffres officiels contenus dans un rapport au général Sully:

"Sur les 173 tués, il y avait 33 hommes, dont 15 seulement de ceux qu'on appelle des jeunes et des combattants, c'est à dire entre les âges de 12 et de 37 ans; les 18 autres entre 37 et 70. Quatre-vingt-dix étaient des femmes; les 40 autres des enfants, tous au dessous de 12 ans et beaucoup dans les bras des mères. Sur 219 Indiens appartenant au camp de Red Horn, 46 seulement ont survécu. De ce nombre sont neuf jeunes hommes qui ont échappé pendant l'attaque, et 5 qui étaient à la chasse. La vie de 18 femmes et de 19 enfants, tous au dessous de 3 ans, dont quelques uns blessés a été épargnée. Au moment de l'attaque, la petite vérole régnait dans le camp; il y avait deux, mois qu'elle s'y était montrée, et elle faisait en moyenne six victimes par jour.... Le restant des Peigans sont terrifiés, mais il n'est pas probable qu'ils se tiennent là sans obtenir une vengeance qui est un des appétits naturels de l'Indien."

Et maintenant, quelles sont les causes de ces boucheries, qu'on appelle des répressions nécessaires? Ce sont sans doute des désordres, des déprédations, des actes d'hostilité de la part des Indiens; mais ces actes ont été commis de représailles d'injustices commises au préjudice des indigènes. Ce fait est incontestable et est écrit d'une façon irrécusable dans les rapports officiels et dans la correspondance des officiers impliqués dans ces misérables événements.

Nous avons déjà cité des extraits de ces rapports et de ces correspondances, et nous pourrions en citer bien d'autres encore. Mais le Président des États-Unis lui-même nous fournit une nouvelle démonstration de ce que nous avançons dans une lettre qu'il vient d'adresser à la Chambre en lui transmettant une communication du secrétaire de l'Intérieur concernant les traités indiens de 1867.

"L'histoire de ces traités, dit-il, et les conséquences de leur non exécution par le gouvernement sont si clairement écrits dans cette communication, que je ne puis mieux faire que de la transmettre sans en rien retrancher. Je tiens beaucoup à ce que, si une guerre indienne devient inévitable, le Congrès reconnaisse que les États-Unis, au moins, n'en sont pas responsables."

D'un autre côté, le major-général Stanley, commandant militaire dans le Dakota, écrit "qu'il est honteux de se retrouver en présence des chefs des différentes tribus des Sioux, qui demandent pourquoi on ne remplit pas les promesses qui leur a faites en 1867, et qui devient hautement qu'on leur a menti quand on leur a parlé des bienfaits qu'on se proposait de répandre sur eux."

Suivant la même autorité, dans le Wyoming, dans le Colorado, dans le Nouveau Mexique, au Kansas et dans d'autres régions, partout enfin, les blancs foulent aux pieds les engagements pris avec les Peaux-Rouges, envahissent les territoires qui leur sont réservés par les traités, refoulent en reculant leurs limites, rétrécissent leurs terrains de chasse, les expulsent des régions qui, de tradition immémoriale, ont toujours été considérées comme leur domaine, et cela sans qu'il soit tenu compte d'aucune des stipulations convenues et sans qu'on daigne leur allouer la moindre indemnité ni leur offrir une extension au nouvel ordre de choses.

A ces observations, le général Stanley ajoute en propres termes:

"Les traités faits par les Commissaires de la Paix ont été dûment ratifiés, et comme je ne trouve pas de voie raisonnable de voir comment des obligations plus absolues de la part du gouvernement des États-Unis pourraient être créées par la loi, je crois que les Indiens peuvent bien être excusés à les regarder le non accomplissement des stipulations des traités comme une violation de la foi promise...."

Nous avons déjà dit que c'était au général Sheridan que remontait la responsabilité du massacre du Montana. Cet officier, sur une demande d'informations émanant du secrétaire de la guerre, a répondu en racontant les horreurs commises par les Indiens, et des horreurs, il est vrai, sont de la nature la plus sauvage, la plus odieuse et la plus outrageante pour l'humanité; nous osons à peine en reproduire le récit; cependant, comme ce sont des documents historiques, et qui sont, dans une certaine mesure, l'argument justificatif des mesures de rigueur employées, nous croyons devoir en donner la traduction, tout en nous excusant d'être obligés d'entrer dans des détails qui répugnent à notre plume. Voici cette lettre:

"Général,—Je vois que M. Vincent Colyer vient de nouveau de publier une lettre à sensation. Pourquoi n'a-t-il pas mentionné le fait que le colonel Baker a capturé plus de cent femmes et enfants? Cela a été supprimé dans une intention injuste pour cet officier, et pour seconder les desseins de l'ancienne clique indienne, dans l'intérêt de qui il écrit. En ce qui concerne les Indiens sauvages, le problème à résoudre est celui-ci: "Qui sera tué, les Blancs ou les Indiens?" Il faut choisir. Depuis 1862, au moins 800 hommes, femmes et enfants, ont été massacrés dans les limites de mon présent commandement, de la manière la plus diabolique; les hommes généralement scalpés et mutilés, et des lambeaux de leur chair coupés et mis dans leur bouche; les femmes chargées quelquefois de cinquante à soixante outrages successifs, puis tuées et scalpées, et des bâtons plongés dans leur corps avant et après la mort. J'ai moi-même converse avec une femme qui, enceinte de plusieurs mois, a été violée plus de trente fois par différents Indiens, perdant le sentiment à plusieurs reprises; et chaque fois, en revenant à la vie, demandant grâce, non pour elle, mais pour la pauvre créature qu'elle portait dans son sein. Une autre femme a été brutalement outragée plus de cinquante fois, et le dernier Indien lui a plongé la pointe de son sabre dans le corps. Je pourrais donner les noms de ces malheureuses, si ce n'était pour un motif facile à comprendre. Il paraît que M. Vincent Colyer veut que cela continue...."

M. Vincent Colyer, qui est le chef du bureau des Commissaires indiens au département de l'intérieur, répond au général Sheridan une lettre que nous ne pouvons reproduire en entier, mais d'où nous extrayons les lignes suivantes:

"Si le général pense diminuer l'horreur du tableau en disant que, en addition aux 90 femmes et aux 50 enfants malades de la petite vérole qui ont été tués, il y a eu aussi 100 femmes et enfants faits prisonniers, c'est assurément que j'ajouterai. Mais le mal n'est pas si grand que cela. Ce ne sont que 18 femmes et 19 enfants—au dessous de trois ans, qui ont été faits prisonniers.

"Le général semble oublier tout à fait que le même gouvernement qui l'a investi du commandement militaire de l'Ouest, nous a nommés, nous, pour faire notre œuvre d'humanité parmi ces Indiens, et nous a fait un devoir de nous placer au devant de ces misérables réprouvés, femmes et enfants, et de dire à quiconque les attaque: 'Cessez votre œuvre de sang; ce ne sont pas là les coupables.'

"A propos des outrages commis contre les pauvres colons de la frontière, il demande: 'Si nous voulons que cela continue.' Non, général, rien ne justifie une pareille apostrophe de votre part. Parce que je soulève le rideau, et que je montre au peuple américain ce que vous appelez 'une grande victoire sur les Indiens,' il ne s'en suit pas que je demande l'impunité pour les hommes qui ont commis les crimes dont vous présentez un tableau si coloré. Frappez, s'il est nécessaire de frapper; mais frappez le coupable, et non l'innocent."

Et nous ajouterons, nous: le coupable qu'il faut frapper, ce n'est pas seulement l'Indien affolé par la persécution et l'injustice, spolié, chassé, affamé, qui voit—fort souvent—des ennemis implacables chez ceux qui devraient être ses protecteurs, et qui frappe, tue, vole et viole avec la rage et la sauvagerie de sa nature; pensée à jamais celui, si haut qu'il soit placé, agent, officier, sénateur ou représentant, ministre ou Président même, qui charge de faire honneur à la signature de la nation, gardien ou exécuteur des lois, foule aux pieds les droits sacrés des faibles et les fait éprouver ensuite quand la faim, le désespoir et la vengeance les ont poussés au crime.

(Courrier des États-Unis.)

Le naufrage du "Golden City".

On a reçu d'intéressants détails sur la perte du vapeur Golden City sur la côte de la Basse Californie. Nous les résumons ci-après:

Le Golden City avait quitté San Francisco le 8 février, ayant à bord environ 400 personnes. Les treize premiers jours de la traversée se passèrent sans accident; le temps s'était maintenu au beau, et tout promettait un voyage agréable.

Le 21, vers sept heures, un choc assez léger se fit sentir. Un moment on put croire que ce n'était qu'une fausse alerte; le steamer franchit l'obstacle et continua sa course; mais deux minutes ne s'étaient pas écoulées qu'un second choc, celui-ci beaucoup plus violent que le premier, renversait les passagers les uns sur les autres; puis un troisième. Cette fois, il n'y avait plus à en douter, le Golden City venait de se jeter sur un banc de sable. L'ordre fut aussitôt donné de renverser la vapeur; mais tous les efforts du mécanicien furent inutiles; le navire talonnait de plus en plus.

Il fallut se résigner à mettre les chaloupes à la mer. On n'était guère qu'à deux ou trois cents mètres de la côte. Le brouillard s'était dissipé, et l'on apercevait distinctement les rochers contre lesquels les vagues venaient se heurter pour retomber en montagnes d'écume blanchâtre.

On mit alors en réquisition les chaloupes et un radeau de sauvetage manœuvré par des matelots chinois, et à onze heures il ne restait plus un homme à bord du steamer, le capitaine et quelques employés de la Compagnie exceptés. Le reste de la journée fut consacré à sauver le trésor ainsi que les bagages des passagers.

L'endroit où les naufragés se trouvaient est un désert de mamelons sablonneux et arides, éloigné de quarante à cinquante milles de toute habitation. Il n'y croît que des cactus et l'on y chercherait en vain une goutte d'eau.

La journée du jeudi faillit amener des accidents. Pendant la nuit, les vagues avaient achevé de défoncer la cale du steamer, et la plage se trouvait littéralement couverte de marchandises, parmi lesquelles un grand nombre de caisses et de tonneaux remplis de liqueurs. Il n'en fallait pas davantage pour exciter la convoitise d'hommes qui venaient de passer deux journées sous un soleil brûlant, obligés de se contenter d'une ration d'eau tout à fait insuffisante.

On défonça les barils, et l'on se mit à boire à même; ceux qui avaient le bonheur de posséder une tasse, un récipient quelconque, le plongeaient dans la barrique pour emporter un peu de la précieuse liqueur; d'autres, en plus grand nombre, se servaient de leurs chapeaux: peu à peu l'ivresse arriva, et avec l'ivresse les querelles, les menaces et les coups. Les femmes, effrayées, s'étaient réfugiées sous les tentes; on se demandait à quels excès ne se porteraient pas ces forcenés, lorsqu'un certain nombre de passagers, qui s'étaient tenus à l'écart, s'offrirent pour maintenir l'ordre, sous le commandement du troisième maître. Armés de haches, ils se jetèrent à l'improviste au milieu des buveurs, et, en dépit des protestations des plus enragés, renversèrent les barils déjà ouverts, défoncèrent les autres et en firent couler le contenu à la mer. Cet acte de vigueur rétablit le calme et prévint certainement une catastrophe.

Cependant, tous les yeux étaient fixés sur l'océan. A une heure et demie, un messager arriva du cap Saint-Lazare, annonçant que le Colorado était en vue. Le Colorado se dirigea vers le lieu du naufrage, mais n'osa pas s'approcher de la côte. On envoya au-devant de lui une des embarcations, et il fut convenu que le Colorado irait attendre les passagers dans la baie Santa-Maria, qui se trouve à vingt-cinq milles plus au sud.

Ce n'était pas une petite affaire que d'entreprendre un voyage de vingt-cinq milles dans les sables, pour des gens déjà aussi affaiblis que l'étaient les passagers du Golden City. Cependant, quand le capitaine eut fait connaître ce qui venait d'être décidé entre lui et le capitaine du Colorado, chacun se montra disposé à partir sans retard. On leva donc le camp, et les naufragés se mirent en route, munis de quelques biscuits et d'une faible ration d'eau, se mirent courageusement en route.

On devait suivre en commençant le bord de la mer. Il faisait nuit, que tous les naufragés n'étaient pas encore arrivés au lieu du campement. La provision d'eau était épuisée, il fallait camper sans eau. La nuit était froide; le vent de la mer soufflait avec violence et envoyait un brouillard humide sur les voyageurs; beaucoup n'ayant pas de chaussures, avaient dû marcher pieds nus sur les sables brûlants, et leurs jambes et leurs pieds ne présentaient plus qu'une plaie épouvantable à voir; d'autres paraissaient totalement épuisés; une femme fut apportée sur les bras de plusieurs hommes plus vigoureux que les autres; elle avait le délire et faisait retentir l'air de ses cris. On avait allumé des feux, mais ils ne rétablirent pas même à préserver du froid les malheureux qui grelottaient sous vêtements et sans couvertures. Quelques uns, n'y tenant plus, voulurent essayer de continuer leur route, mais ils se jetèrent au milieu des cactus dont cette région est couverte et furent obligés de revenir sur leurs pas.

Le lendemain, on se remit en route. On avait à tourner une montagne derrière laquelle se trouvait une lagune qu'il eût été facile de traverser en bateau; mais, quoique l'existence de cette lagune fût connue et qu'il fallût une demi-journée pour en faire le tour, aucune mesure n'avait été prise pour épargner cette fatigue inutile aux naufragés. Enfin, le vendredi soir, après une journée de souffrance dont il est difficile de se faire une idée, tous ceux qui avaient pu gagner le bord de la mer furent transportés à bord du Colorado.

Il en manquait neuf à l'appel: huit hommes et une femme.

A bord du Colorado, les naufragés furent l'objet des soins les plus empressés, et nous sommes heureux de constater qu'ils sont arrivés complètement rétablis. Au moment de s'éloigner, le capitaine a fait déposer sur le bord de la baie une certaine quantité d'eau et de provisions, pour les malheureux qui sont restés en route, s'ils reviennent.

Avant d'arriver à San Francisco, les passagers du Golden City ont adopté une série de résolutions, dans lesquelles, après avoir remercié le capitaine Farnsworth, du Colorado, ses officiers et son équipage, ainsi que le second officier et le docteur du Golden City, ils déclarent que dans leur opinion, la perte de ce navire est due à l'incapacité, sinon à la coupable négligence du capitaine qu'ils rendent responsable des souffrances qu'ils ont endurées.

$55.—Pour la modique somme de $55, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 182.

Il n'est pas étonnant que les honnêtes gens vous fassent l'éloge de la machine à coudre à points tordus de Wilcox & Gibbs, que les poètes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, &c., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur la destinée de la femme. A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 de la rue du Canal.

CHRONIQUE LOCALE.

Ordre de comparution.—Le recorder Becker, du Premier District, a adressé à M. A. Marchand, caution de l'ex-auditeur Wickliffe, l'ordre de produire le corps du dit auditeur, sous peine de perdre le cautionnement qui sera remis pour collection entre les mains de l'avocat de ville.

Incendie dans le faubourg Tremé.—24 maisons détruites.—Perte estimée à $150,000—Un incendie des plus dévastateurs a laissé hier sans asyle nombre de familles du faubourg Tremé. Les cloches d'alarme ont commencé à sonner à 2 heures 3/4 de l'après-midi et une heure après les flammes avaient déjà fait des progrès effrayants, d'autant plus qu'elles étaient activées par un vent violent du Nord-Ouest et que l'eau manquait. Les water-works dans ce quartier ne vont pas au delà de la rue des Marais. Le feu a pris dans une cheminée mal construite d'une maison à deux étages, rue des Marais, à 15 pas de la rue des Ursulines.

Tout l'îlet borné par les rues Marais, Villeré, Ursulines et Chemin du Bayou, n'est plus qu'un amas de ruines. Quand nous sommes arrivés sur les lieux, nous n'avons vu debout que des cheminées noircies indiquant le vaste périmètre de la destruction. Jamais spectacle ne fut plus triste. Dans cette partie de la ville, toutes les bâtisses sont en bois et les flammes ont pu se propager avec une rapidité inouïe. — La moitié de l'îlet opposé à celui qui a été attaqué le premier par le feu ne marque plus que par ses décombres. Le rapport du capt. Rey, du 4e précinct porte le nombre des maisons détruites à 24.

La bâtisse où le feu a pris en premier lieu appartenait à M. Robert et est assurée au bureau de l'Union pour $4500. La grocerie No 268 rue des Ursulines, occupée par M. Canton et lui appartenant, la double maison en bois Nos 250 et 252 rue des Marais appartenant à Mme Ceridet et occupée par elle, ont été entièrement détruites. La dernière propriété était assurée, nous ignorons dans quel bureau. Les étincelles de cet îlet, portées par le vent, ont mis le feu aux bâtisses 189 et 184 de la rue Ursulines entre Tremé et St. Claude, appartenant à Mme Blandé et occupées par Mme Eugène d'un côté et de l'autre par MM. Augustin et Carnors.

Ces bâtisses n'ont pas plus été épargnées que les premières, et il n'en reste que des cendres.

Les flammèches ont été portées jusqu'à la rue St Claude et ont mis le feu à une petite maison en face de l'église St Augustin; elle a été détruite ainsi que des arrière bâtisses.

La même cause a amené un commencement d'incendie dans la rue Bourbon, entre Ursulines et Bayou.

Bien que nous n'ayons pu obtenir que peu de détails, nous croyons pouvoir porter à $150,000 les pertes causées hier par le feu dans le faubourg Tremé. Le nombre des personnes qui ont demandé asile à la station Tremé était si grand qu'il a fallu en renvoyer beaucoup dans les autres stations.

Bals.—Il y aura, samedi, 19 mars, un grand bal de la mi-carême au théâtre St-Charles, après le spectacle.

Nous avons reçu de l'Association de Bienfaisance des Nouveaux Lusitaniens des billets d'invitation pour un grand bal masqué, travesti et civilisé qui doit donner samedi prochain dans la salle de la Société, rue des Champs-Élysées, No 21, pour le bénéfice du fonds de secours de l'Association. Nous la prions de vouloir bien recevoir nos remerciements.

Fête de St-Patrice.—La Société Hibernienne aura une procession, aujourd'hui, pour célébrer son anniversaire.

Outrage.—Mardi soir, vers 9 heures et quart, deux individus, John Wilson et John McGee, ont été conduits au corps de garde Tremé, sur l'accusation d'avoir outragé Carry Jackson (couleur), sur le chemin à coquilles. Tous deux ont été coffrés et la femme a été gardée comme témoin.

Vol de grand chemin.—Hier matin, vers 1 heure, M. J. J. Hébert a été attaqué près de l'encoignure Julie et St-Charles, par deux coquins qui lui ont enlevé une montre d'or, une chaîne et une paire de lunettes et qui ont disparu sans se faire connaître, bien entendu.

Législature de la Louisiane.

Session Extraordinaire.

Mercredi, 16 Mars, jour de clôture—Que Dieu soit loué!

Sénat.—Le comité de finance présente un rapport favorable sur le bill pour la consolidation de la dette flottante de la Nile-Orléans.

Un bill relatif aux Asiles de fous à la Nile-Orléans et à Jefferson, est indéfiniment ajourné.

Un message de la Chambre annonce que ce corps a refusé de concourir aux amendements au bill d'allocation du Sénat et qu'il a nommé un comité de conférence composé de 3 membres.

Le Sénat consent à nommer de son côté un comité de conférence.

Le bill de la Chambre exemptant de taxes la Société biblique du Sud-Ouest est discuté et passé.

Un bill amendant un acte relatif à l'incorporation de Pontchatoula passe.

Le bill du Sénat pour consolider la dette flottante de l'État est mis en discussion. Motion est faite de déposer le bill sur la table, sujette à appel. Perdue.

Le Sénat se retire alors en séance exécutive, et à l'ouverture des portes, la discussion du bill pour la consolidation de la dette est reprise. Le bill est adopté finalement.

Le comité de conférence sur le bill d'allocation générale rapporte qu'il y a eu entente sur tous les amendements moins deux. Le rapport est adopté.

Le bill du revenu général est repris comme ordre du jour.

Séance du soir.—Le Sénat est appelé à l'ordre à 7 heures et demie. M. Jenks au fauteuil de la présidence.

Le bill de secours Hagomer et Izard est adopté nonobstant le veto du gouverneur.

Le bill pour aider la société allemande de la Nouvelle-Orléans à établir une maison pour la réception des émigrants allemands, sous les auspices de cette société, est adopté. M. Pinchback avait dit qu'il voterait pour le bill quand même sa race n'avait pas trop à se louer des allemands, témoin la protestation contre l'introduction du lieut. gouv. Dunn dans la salle des Turners.

Le bill exemptant de taxe la salle des Odd Fellows du Troisième District, veto par le gouverneur, n'ayant pu réunir les deux tiers des votes requis pour devenir loi en pareil cas, est perdu.

Le bill relatif à la Compagnie sanitaire de la Nile-Orléans est adopté finalement.

Un bill relatif au district de police métropolitaine passe finalement.

Le bill pour établir un hôpital destiné à recevoir les personnes atteintes de maladies contagieuses, n'a pas pu aller à la troisième lecture.

Le bill incorporant la Banque des Planteurs et des Marchands est rejeté par 15 contre 14.

Le bill qui permet aux compagnies de chemins de fer qui n'ont pas exécuté leur charte ou n'ont pas achevé leur entreprise, de vendre leur propriété, est adopté finalement.

La résolution pour engager les États riverains du fleuve à suivre un système de levées conformément aux recommandations de la convention de Louisville, passe finalement.

Le bill de la Chambre abolissant la place d'assistant avocat de ville et établissant des collecteurs, passe finalement.

Le bill pour incorporer la Compagnie du capital réuni de l'hôtel de l'Économie, passe.

Le bill amendant l'acte relatif aux devoirs des notaires publics et des shérifs, dans la paroisse d'Orléans, passe finalement.

Le bill allouant une somme pour l'achèvement d'un canal dans la paroisse de St-Martin, passe finalement.

Le bill incorporant la Compagnie du Chemin de fer de l'Arkansas et Delta passe finalement.

M. Bacon présente une résolution offrant les remerciements du Sénat à M. J. P. Smith, pour la manière prompte, courtoise et habile avec laquelle il s'est acquitté de ses devoirs financiers comme clerc aux warrants. Adoptée.

Le Sénat s'ajourne sine die.

Chambre des Représentants.—Le bill pour incorporer la Banque des Planteurs et Marchands et pourvoir à un lieu de dépôt pour les deniers publics, passe.

La résolution chargeant nos représentants au Congrès de presser le paiement des justes réclamations de nos citoyens loyaux, passe.

Le bill pour augmenter les salaires du corps télégraphique de la police métropolitaine, passe.

Le bill autorisant le gouverneur et le trésorier à négocier un emprunt pour faire face aux payements dûs ou à devoir sur les obligations d'État, passe.

Le bill pour payer les avocats compables de népris de cour, passe.

Le rapport du comité de conférence sur le bill d'allocation est adopté.

La résolution permettant l'entrée en libre pratique des chaloupes à vapeur, passe.

Le bill relatif aux appels et autres procédures de Cour passe.

Le bill pour enseigner le français et l'allemand dans les écoles supérieures de la Nouvelle-Orléans est déposé sur la table, sujet à appel.

Le bill pour le paiement des warrants émis en sus de l'allocation faite pour les impressions publiques, est indéfiniment ajourné.

Le bill pour créer la paroisse d'Atchafalaya est indéfiniment ajourné.

Le bill pour autoriser toute compagnie de chemin de fer incorporée sous les lois de l'État à acheter ou acquérir la charte, les concessions, privilèges, droits de passage, tracés, niveau, etc..... de certaines compagnies de chemins de fer ayant un chemin de fer non construit, est adopté.

La Chambre s'ajourne à 7 heures.

Séance du soir.—Le bill du Revenu revient du Sénat avec des amendements, et la Chambre adopte ces amendements.

Le bill créant un département médical à l'Université Straight, rue de l'Esplanade, a été finalement adopté.

La résolution conjointe sur l'urgence de demander au Congrès d'établir un système régulier pour l'érection des levées, passe.

Le bill renvoyant indéfiniment la perception des taxes des années 1861, 1862, 1863 et 1864, a été définitivement adopté.

Le bill donnant aux cours de District la même juridiction que les juges de paix, sur des procès pour un montant de $25 à $100, a été adopté.

Le bill étendant la charte de la compagnie dite "New Orleans Canal and Banking Co." a été finalement adopté.

Le bill pour incorporer le chemin de fer de la Louisiane au Texas a été référé au comité sur les chemins de fer.

Le bill autorisant le gouverneur à émettre des warrants dans certains cas, a été adopté.

Le bill pour changer le titre et amender l'acte d'incorporation du chemin de fer de Mandeville et Sources sulfureuses a été adopté.

Le bill autorisant le transfert des archives de Jefferson à la paroisse d'Orléans a passé.

Le bill pour incorporer la "Feliciana and Exchandge Bank" a finalement été adopté.

La résolution conjointe autorisant la nomination d'un comité conjoint pour la disposition des propriétés et des archives conformément à la consolidation prescrite dans la charte de ville, a été finalement adoptée.

Le bill pour venir au secours de A. P. Field, a été finalement adopté.

Le bill autorisant l'amélioration des canaux navigables de l'État, et pour pourvoir des droits de passage sur les embarcations qui y naviguent, a été adopté.

La résolution suivante a été adoptée: Résolu que les remerciements de la Chambre soient offerts à J. Pinkney Smith, commis aux warrants, pour sa promptitude, son habileté et la courtoisie qu'il a montrée dans l'accomplissement de ses devoirs.

Le bill du Sénat allouant une somme de $400,000 pour l'amélioration du Bayou Rapides, a finalement été adopté.

La Chambre ayant vainement tenté de s'occuper d'autres affaires, apprend, par un messager, que le Sénat s'est ajourné sine die.

Alors, elle s'ajourne également, sine die, à 11 heures 10 minutes du soir.

L'ÉLECTION DES MAIRES EN FRANCE

Voici l'exposé des motifs du sénatus-consulte portant abrogation de l'article 57 de la Constitution:

Messieurs les sénateurs,

La Constitution porte dans le titre VIII, sous la rubrique: Dispositions générales et transitoires, article 57, "que les maires seront nommés par le pouvoir exécutif, et pourront être pris hors du conseil municipal."

La loi du 7 juillet 1852 sur le renouvellement des conseils municipaux édicte la même disposition, pour les adjoints, et la loi du 5 mai 1855, qui régit aujourd'hui l'organisation municipale, reproduit les termes mêmes de la Constitution et ceux de la loi de 1852.

Dès le 15 janvier, le ministère, par l'organe de M. le garde des sceaux, vous a exposé sa pensée sur l'article 57 de la Constitution. Il estime que cette disposition, dont le gouvernement avait déjà senti la nécessité de restreindre l'application dans la pratique, doit disparaître aujourd'hui.

Il pense que la nomination des maires et adjoints n'est pas une question du domaine constitutionnel; que c'est une question législative qui peut être résolue diversement, suivant les circonstances, sans porter atteinte aux bases de notre établissement politique. S'il est bon qu'une constitution soit perfectible, il est sage aussi d'en élaguer tout ce qui n'est pas essentiellement de son domaine, afin d'éviter des modifications trop fréquentes, qui ne peuvent que nuire au respect auquel elle a droit.

L'abrogation de l'article 57 de la Constitution donnera au gouvernement toute liberté pour examiner avec soin les divers systèmes qui ont été présentés sur la nomination des maires et adjoints. Il proposera ensuite le projet qui lui paraîtra le mieux répondre aux principes du droit et aux besoins du moment. Ce projet sera discuté dans les formes prescrites par la Constitution. Pendant la période de transition notre organisation municipale continuera à être régie par la loi du 2 mai 1855.

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

Dépêches Transmises à l'Abeille.

Scrupule du Président sur l'envoi de troupes dans certains États.

Les Nègres esclaves des Indiens demandant la liberté.

La question de Cube en Espagne.

Reprise du coton.

Nouvelles Européennes.

Londres, 16—La Pall Mall Gazette de ce matin dit que les rapports américains sur le désastre de l'Oneida sont non-seulement très contradictoires, mais encore contraires aux faits et même à la possibilité.

Londres, 5 P. M.—On parle encore tel de l'arrivée du City of Boston. Le Globe publie ce soir une dépêche, datée de Dublin, annonçant l'arrivée de ce steamer à Queenstown, mais l'agent de la presse associée à ce port télégraphie qu'il n'a pas été vu dans ce port et qu'on n'a pas reçu de ses nouvelles. La dépêche du Globe est fausse sans aucun doute.

Madrid, 16—On dit maintenant avec beaucoup d'animation la question de Cuba. Quelques journaux conseillent l'abandon de l'île aux États-Unis, mais la majorité des journaux dénoncent cette proposition comme lâche et anti-patriotique.

Aujourd'hui, aux Cortès, le général Prim faisant allusion à l'attaque faite contre lui par des cris et des volées de pierres, a dit que le gouvernement agirait dorénavant avec promptitude contre les désordres.

Les funérailles de Henri de Bourbon ont été conduites par les Francs-Maçons. Le prêtre voyant les emblèmes de la Franc-maçonnerie sur le cercueil, a refusé de faire les cérémonies religieuses. Les troupes n'ont pris aucune part aux funérailles.

Londres, 16—L'Union des presbytériens écossais et anglais est sur le point de se réaliser.

Paris, 16—Le Pape est encore très malade, dit-on. Il y a fête ce moment aux Tuileries en l'honneur du 14e anniversaire du Prince Impérial.

Nouvelles de Washington.

Washington, 16—La réponse uniforme du Président aux délégations de Géorgie et du Tennessee demandant des troupes, est que sans aucun doute, il a le droit de porter des troupes où bon lui semblé, et de donner aux districts mécontents le bénéfice de la présence des soldats, mais il ignore jusqu'à quel point les soldats peuvent être employés pour appuyer les autorités civiles. Il demandera des avis légaux à ce sujet.

Le comité territorial du Sénat fera un rapport pour disposer sur le bureau la nomination de M. Patt pour le gouvernement de Montana. L'effet de cette action, sous la loi de la tenure des places, sera de retenir Ashley, le gouverneur actuel, dans le gouvernement de ce territoire.

Washington, 16—Le Revenu a touché, aujourd'hui $350,000.

Le 15e d'infanterie des États-Unis a passé par cette ville en route pour Atlanta.

Le vote du comité du Sénat, contraire à l'acquisition de Saint Domingue, n'est pas considéré comme fatal au traité. Plusieurs sénateurs qui ont, dit-on, opposés à l'achat, donnent au Président l'assurance qu'ils voteront pour le traité.

Dans l'affaire de corruption de Butler, du Tennessee, deux rapports ont été reçus du comité militaire, qui proposent que quatre membres soient en faveur de la suspension et quatre pour l'expulsion. La Chambre semble disposée à l'expulsion.

Une délégation, du conseil de la Géorgie a fait visite au Président aujourd'hui et lui a demandé son influence pour faire échouer l'amendement de Bingham: les délégués lui demandèrent aussi de faire adopter une législation convenable pour la protection des gens de couleur dans l'État. Bryant, qui n'en parlent pas. Leurs discours étaient marqués par le plus grand calme et sans la moindre turbulence.

Le Président a répondu qu'il protégerait le peuple dans tous les États, mais qu'il pensait qu'une législation spéciale pourrait être nécessaire pour quatre États du Sud, à cause de l'état d'anarchie que la guerre a causé dans la situation de ces États.

Le secrétaire Boutwell favorise la continuation et le rétablissement de la [illegible] du cotton et des soies et des rayures une réduction dans la taxe du revenu.

Washington, 16—Sénat—M. Wilson a présenté un mémoire des nègres esclaves des Chickasaws et des Choctaws. Ces nègres demandent à être libres.

La discussion du bill de Géorgie a été reprise mais sans résultat.

Chambre.—Le bill du déficit a passé. La résolution de M. Sheldon est pour vendre l'hôtel de la monnaie, l'hôpital de marine et un la douane de la Nlle-Orléans.

Le rapport de Butler sur les corruptions en matière de nomination des cadets a été envoyé à l'impression.

Savannah, 16—Le steamer Oriental et le schooner Sarah R. Thomas sont venus en collision près de la Pointe Venus. Les deux navires sont entrés dans les docks.

Washington, 16.—La résolution de M. Kellogg requérant le comité des postes de rapporter un bill établissant une malle quotidienne entre la Nlle-Orléans et Cairo par steamers sur le Mississippi, a passé au Sénat, aujourd'hui.

On dit que le comité judiciaire du Sénat fera un rapport contraire à l'admission du général Ames comme sénateur du Mississipi.

Le sénateur Morton a dit dans son discours sur la Géorgie, en faisant allusion au sénateur Revels, qui occupe la place de Jefferson Davis, que le Sénat n'avait rien perdu en intelligence et avait gagné beaucoup en patriotisme et en loyauté.

Nouvelles diverses.

Providence, R. I, 16—Le monitor Terror, de Boston pour New-York, a été remorqué à Newport.

Hartford, 16—Le gén. James W. Ripley est mort.

Natchez, Miss., 16—Un incendie, ce matin, vers 10 heures, à Vidalia, Le., sept magasins et la maison de cour. La perte est d'environ $75,000, partiellement couverte par l'assurance. Les bureaux du recorder, du shérif et du greffier ont été sauvés.

Richmond, 16—Henry K. Ellison, du Richmond Dispatch, a été élu, ce soir, par le conseil, maire de cette ville.

A Petersburg, le Conseil a élu le gén. Newberry, ex-général unioniste, maire de cette ville. Parmi les membres du Conseil nommés pour Petersburg par le gouv. Walker, sont deux hommes de couleur.

Marchés Européens.

Liverpool, 16, au soir—Coton, calme à la clôture et ferme. Upland 10 7/16. Orléans 11 1/8 à 11 1/4. Vendu, aujourd'hui, 12,000 balles dont 3000 pour l'exportation et la spéculation.

Londres, 16 au soir.—Bourse ferme. Rentes, 73 62.

Marchés Américains.

New York, 16, au soir—Coton, très ferme à la clôture. Mid. 22 à 22 1/4. Vendu, aujourd'hui, 3000 balles. Farine languissante et de 5 à 10 c. en baisse.

New York, 16 au soir—Argent facile de 5 à 6. Or, ferme à 111 7/8 et 112. Gouvernements calmes et fermes. Fonds du Sud fermes.

New-York, 16 au soir—Escompte 7 à 8. 5-20, 110; 10-40, 105 7/8; levées de la Louisiane, 74.

Galveston, 16—Coton, demande modérée. Prix fermes. Bon ordinaire 18 1/2 à 18 3/4. Vendu aujourd'hui 350 balles. Reçu 495. Stock 30,473.

Mobile, 16—Coton plus ferme. Mid. 21 1/2 à 21 3/4. Vendu 1,000 balles. Reçu 324. Exporté pour la Nlle-Orléans, 75. Stock 73,181.

Savannah, 16—Coton en bonne demande. Mid. 21 3/8. Vendu 800 balles. Reçu 792.

Charleston, 16—Coton calme et ferme. Mid. 20 1/2 à 21. Vendu 300 balles. Reçu 672. Stock 24,413.

Norfolk, 16—Coton ferme. Les détenteurs demandent 20c pour le Mid. Reçu 265 balles. Stock 3,934.

Baltimore, 16—Coton ferme. Bonne demande. Mid. 21 1/4. Vendu aujourd'hui 500 balles. Reçu 185. Stock 4649.

Memphis, 16—Coton actif et plus ferme. Mid. 21. Reçu 460. Exporté 1906.

Louisville, 16—Vendu aujourd'hui 193 boucauts de 4 80 à 5 50. Toile d'emballage 25. Coton irrégulier. Mid. 20. Farine calme; de famille extra 5 00. Sucre 13 3/4. Mélasse 15. Graisse 15. Whisky 98.

Cincinnati, 16—Farine extra 4 55. Maïs 74. Coton ferme, mid. 20 1/4 à 20 1/2. Whisky 98. Porc 26 1/2. Bacon 11. Jambons 16. Graisse 13.

St. Louis.—Tabac ferme de 5 à 8. Farine languissante 3 50. Maïs 76 à 78. Sucre de 9 1/2 à 13. Mélasse de 45 à 60. Graisse 13 1/2.

Nouvelles des Rivières.

Vicksburg, 16—Descendant, le bateau Emily LaBarge. Temps froid et clair.

Memphis, 16—Descendant, le Magenta avec 2,500 balles de coton. Le fleuve a baissé de 4 pouces. Temps froid. Grand vent toute la journée.

Cairo, 16—Descendant la Julia, Mary McDonald. Les eaux ont monté de 6 pouces. Temps couvert. Mercure 34.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 16, 6 P. M.—Arrivés, le navire Emily McNear, en 46 jours d'Anvers, avec des rails; le navire Lady Blessington, en 33 jours de New-York avec une cargaison générale.

(Dépêches d'hier soir.)

Washington, 16 mars—Sénat.—Un bill a été présenté pour protéger les titres de préemption des colons sur les terres publiques de l'Alabama, qu'ils avaient abandonnées pendant la guerre.

Chambre.—Le comité d'élection a fait un rapport qui refuse à Hunt et donne à Sheldon le droit de siéger à la Chambre. Un rapport de minorité a une conclusion contraire.

M. Sheldon a présenté une résolution pour disposer de l'Hôtel des Monnaies et de la Douane de la Nouvelle-Orléans.

Washington, 16 mars—Le comité de reconstruction a entendu six hommes de couleur du Tennessee sur les affaires de cet État.

New York, 16 mars, midi—Coton plus ferme. Middling 22. Orleans 22 1/2. Or 112.

La doctrine Monroe mise en vigueur. — M. Morton a présenté au sénat des États-Unis le bill suivant:

"Loi ayant pour but d'empêcher l'armement de navires de guerre devant être employés au service d'un prince ou d'un État européen pour subjuguer des colonies américaines réclamant leur indépendance:

"Toute personne qui, dans les limites des États-Unis, armera, tentera d'armer, ou sera avec connaissance de cause intéressée dans l'armement d'un navire quelconque, dans l'intention d'employer ce navire au service d'un prince ou d'un État européen afin de subjuguer des colonies américaines; ou quiconque émettra sur le territoire des États-Unis une commission pour le dit navire, devant être employé comme il est dit ci-dessus, sera passible d'une amende de $5,000 au plus et de six mois à deux ans d'emprisonnement; et tout navire ainsi armé, avec ses agrès, ses apparaux, ses provisions, ses armes, ses munitions, sera confisqué, la moitié de sa valeur devant être payée au dénonciateur et l'autre moitié au trésor des États-Unis.

"Dans tous les cas où un navire sera armé ou mis en voie d'armement, contrairement à la disposition de la présente loi, le Président des États-Unis sera autorisé à employer des forces de terre et de mer ou la milice des États-Unis, dans le but de prendre possession du dit navire et d'empêcher son départ."

Nous lisons à ce sujet dans le Courrier des États-Unis:

Evidemment, il n'est pas ici question de Cuba, car l'Espagne a assez des trente canonnières qu'elle a fait construire ici, et ne s'avisera plus d'en demander aux États-Unis: c'est donc à d'autres éventualités de l'avenir que s'adresse le projet de loi. S'il veut dire quelque chose, il veut dire que les États-Unis déclarent ne plus reconnaître les colonies européennes de ce continent, ou baignées par les mêmes eaux, comme des dépendances proprement dites de ces puissances, et que, en cas de lutte entreprise par une de ces colonies contre sa métropole, elle sera, par ce seul fait, admise aux bénéfices des lois de neutralité et considérée virtuellement comme belligérante.

QUINCAILLERIE A BAS PRIX.

HACHES—350 douzaines, assorties.
MERSES—1500 douzaines, assorties.
PELLES ET PIOCHES—300 douzaines, assorties.
CHARRUES, BALAIS, &C.—2000, assortis.
FERS A CHEVAUX ET A MULETS—350 barillets.
CHAINES-TRAITS, MARTEAUX, VIS, SOUFFLETS, FONTES, COLS, BRIDES, &c. ATTELLES.

A bas prix.
B. J. WEST,
Aux Nos 119, 121, 123 et 125 de la rue des Magasins. Entre les rues Lafayette et Girod.
17 mars—1f

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands,
Au No 104 de la rue du Canal.
Nlle-Orléans, 14 mars 1870.
Avis est donné que l'élection annuelle de onze Directeurs aura lieu aux bureaux de cette Compagnie, le LUNDI, 4 avril [illegible].
G. W. NOTT, secrétaire.

GRAND ASSAUT D'ARMES,
Donné par le ORLEANS FENCING CLUB,
Au bénéfice de ses Professeurs,
MM. GILBERT ET GUSTAVE ROSIÈRE.
L'assaut aura lieu Dimanche, 27 Mars 1870, à Midi.
AU DEUTSCHE COMPANY HALL,
Coin des rues Bienville et Passage de la Bourse.
Prix du Billet........ $1.00
COMITÉ.
[illegible]

Société de l'Opéra de la Nlle-Orléans.
Nlle-Orléans, [illegible] mars 1870.
[illegible]
EMILE WILTZ, Secrétaire.

$25 DE RÉCOMPENSE.
Perdu ou Volé.
[illegible]
H. MEHNERT.

Horticulture Française.
Grande Réduction dans les Prix, POUR CAUSE DE DÉPART.
70 Rue Chartres 70
[illegible]

M. FEHRENBACH,
IMPORTATEUR DE PIANOS PLEYEL, ÉRARD ET BORD.
Au No 38 de la rue Baronne.
[illegible]

Loterie Royale de la Havane. [illegible]

Le connaisseur chez les enfants est le plus souvent le résultat des vers. [illegible] B. A. Fahnestock.

Décédé hier 16 du courant, à 2 heures du matin, à l'âge de 46 ans JAMES P. NOLAN, natif de Mullingar, comté de Westmeath, Irlande [illegible].

SERVICE FUNÈBRE.
[illegible] JOSEPH JULES TEXIEUTE [illegible]

DÉFI AUX VOLEURS.
Serrures incrochetables.
[illegible]
Œhmichen & Pothier,
Encoignure Vieille-Levée et Bienville, et 90, Vieille-Levée.

Entrepôt de Tapis.
E. C. PALMER & Co.,
Aux Nos 93, 95 et 97 de la rue du Camp, VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.
[illegible]

ENTREPOT DE TAPIS.
Au No 17 de la Rue de Chartres.
A. BROUSSEAU & CO.,
IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, offrent, à bas prix, des TAPIS, Toiles Cirées, NATTES. Étoffes à rideaux, Articles de Tapisserie, [illegible].

Messe et Quête.
La fête de St. Joseph étant un des principales fêtes de l'Archiconfrérie des Mères Chrétiennes, [illegible].

Mutual Protective Association of Louisiana.
Les Membres de cette Association [illegible].
Par ordre du Président,
P. DUMONTEIL, Secrétaire.

Avis spécial.
Bureaux de la Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle,
Nlle-Orléans 16 mars 1870.
Conformément au quatrième article de la Charte amendée de la Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle, une élection de Directeurs, pour un an, à partir du premier lundi de juin prochain, aura lieu, au bureau de la Compagnie, le LUNDI, 4 avril 1870, de midi à 2 heures de l'après-midi.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

LIBRAIRIE J. A. JAQUET,
130 ...... ROYALE ...... 130.
Monsieur J. A. JAQUET, annonce à ses amis, et au public, qu'il vient de recevoir de Paris un assortiment complet d'actualités, telles que Le crime de Pantin, Complainte de Troppmann, les photographies authentiques de Troppmann, Gustave Kinck, la famille Kinck, les victimes de Pantin, le champ Langlois, V. Noir, P. Bonaparte, Fonvielle, Grousset et le Groupe de Carpaux avec et sans la tache.
Reçu également un assortiment varié de plumes en or de la célèbre manufacture de John Foley, de New-York.

NOURRICE.
Une jeune femme blanche, jouissant d'une parfaite santé et nouvellement arrivée de France, désire s'engager comme nourrice dans une famille habitant la ville. Pour plus de détails s'adresser rue Bienville No 38.

VINCENT ALVAREZ,
114 .... DUMAINE 114
Mr VINCENT ALVAREZ annonce à ses clients et au public en général qu'il a transféré sa manufacture de cigares du No 29 de la rue Robertson au No 114 de la rue Dumaine, où il remplira comme par le passé les ordres qu'on voudra bien lui confier.

COMMODES INODORES.
Désinfection par le Charbon.
A vendre au bureau du "New-Orleans Sanitary and Fertilizing Co." au coin des rues Clio et Prevel, ou rue Carondelet, 74, des COMMODES d'un nouveau système, désinfectées par le charbon.

E. HEATH
Marchand d'Articles de Tapissiers, de Tapisserie et d'Étoffes à Rideaux,
90 ...... DE LA RUE DU CAMP 90
Stores, Corniches, Franges, Guimpes, Cordes, Glands, Damas. Brocatelle, Peluches, Chints, Dimity et Étoffes à raies, Crin, Mousse, Crin bouclé, Coutils à Matelas. Matelas à ressorts. Ressorts à Sofas, Chaises et Matelas. Tableaux, Cadres de Tableaux, Cadres, Glace sans cadres, etc., etc.

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.
Par suite de la demande toujours croissante de sa bière et de son ale, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres, à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey & Co. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour.

Compagnie de Gaz Puroline et Portatif,
Au No 54 de la rue du Camp.
Cette Compagnie est seule propriétaire du célèbre GAZ PORTATIF ET FLUIDE PUROLINE NON EXPLOSIF, DE GOUCH. [illegible]

BRODERIES --- LINGERIE.
No 20 ...... RUE BOURBON ...... No 20
Mmes MAITRE & MONTARDIER viennent de recevoir directement de France un très joli assortiment de Broderies et de Lingerie [illegible].

AVIS.
Le soussigné s'étant retiré, aujourd'hui, d'un commun accord, de la maison MIZZI, OEX & KELLEY, ouvrira, au No. 56 de la rue Poydras, un magasin de GROCERIES en gros, pour son propre compte. Il sollicite le patronage de ses amis.
ALEXANDER KELLEY.

Banque d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans,
Incorporée le 13 mars 1855.
AU No 187 DE LA RUE DU CANAL.
OFFICIERS:
L. F. Generes, Président.
Thos. A. Adams, 1er Vice Président.
Thos. Allen Clarke, 2d Vice Président.
Charles J. Leeds, 3me Vice Président.
DIRECTEURS:
Dr. W. Newton Mercer, [illegible]

TABACS.
FABRIQUE DE TABAC A LA VAPEUR.
J. P. SARRAZIN,
Nos 91 et 93 de la rue de Chartres, coin Conti.
(Succursale No 205 de la rue de Chartres.)
Importateur de Pipes et de tous les articles de Fumeurs.
Le soussigné offre aux marchands de la campagne l'assortiment le plus complet qui se puisse trouver dans son genre de commerce, à la Nouvelle-Orléans, comprenant:
TABACS A FUMER.
TABACS A PRISER.
Prix très modérés.
J. P. SARAZIN.

TABAC
SOUS TOUTES LES FORMES:
USINE A VAPEUR.
[illegible] informe sa nombreuse clientèle et le public en général que, comme par le passé, sa manufacture à vapeur produit les tabacs sous toutes les formes. TABAC à fumer, TABAC à priser, TABAC à chiquer, TABAC Périque, &c., &c.
Constamment en main: UN MILLION DE CIGARES assortis.

MANUFACTURE A LA VAPEUR.
GRAUGNARD & SCHNEIDER,
MARCHANDS EN GROS ET EN DÉTAIL,
Fabricants de Tabac à Priser et de Tabac à Fumer.
IMPORTATEURS DE CIGARES DE LA HAVANE.
No 14, Rue Vieille-Levée,
En face du Bureau de Poste, Nlle-Orléans.

C. H. MILLER & CO,
CONFISEURS EN GROS.
Fabricants de Candi à la vapeur et de Sirops de toutes sortes.
Importateurs d'ornements français, d'essences, de fruits, de pièces d'artifice, etc.
Seuls agents des célèbres VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE.
Nos 56 & 58 Nlle-Levée.
Coin Allée de Natchez.

Ouverture d'un Grand Stock de Marchandises sèches de printemps.
VENANT DES ENCANS DE NEW-YORK.
Grande réduction de prix du Stock en général, chez
PEPIN & TURCOTTE,
158 ...... CANAL 158
Maison Blanche, encoignure Baronne.
Nous recevons dans ce moment, un grand stock de marchandises sèches de printemps venant des encans de New-York [illegible].
PEPIN & TURCOTTE.

Vins fins et purs d'Espagne.
70 quarts BURGUNDY PORT [illegible]
P. CASACHS,
Coin des Rues Royale et St-Philippe.

L'ustensile de Cuisine le plus utile qui ait jamais été inventé.
LE GRIL AMÉRICAIN
Patenté le 21 Juillet 1868.
[illegible]
RICE BROS. & CO.

MAGASIN D'HUILES A ECLAIRAGE,
69 ...... Rue St-Philippe 69
Entre Royale et Bourbon.
[illegible]
J. L. DUJARRIC.

De retour à la Nouvelle-Orléans.
WM. ARMSTRONG,
[illegible] QUINCAILLERIE, No 138 rue Vieille-Levée [illegible].

Propriétés à vendre et à louer.
A LOUER.
[illegible]
H. M. ROBINSON.

Magasin à louer.
[illegible]

A Vendre.
Une maison ayant quatre chambres [illegible] à Mandeville [illegible].

CHARBON. CHARBON.
C. TYLER bureau No 14 de la rue Carondelet [illegible].

Poisson. Poisson.
1000 barils MAQUEREAUX Nos 1, 2 et 3.
2000 demi barils do
5000 barillets do
300 [illegible] MAQUEREAUX Mixtes.
ÉGALEMENT:
Morue, Harengs en sau... [illegible]
Saumons, Langues et Allerons, Poisson blanc, &c., &c.
A vendre par C. H. LAWRENCE & CO.

FUSILS, CARABINES ET PISTOLETS A TRÈS BAS PRIX.
500 [illegible]

Examen de Livres Commerciaux,
PAR M. HENRY ERNST,
Auteur du traité très connu sur les calculs commerciaux.
Passage de la Bourse (Exchange Place) No 20.
[illegible]

Galerie de Photographies et de beaux arts De W. W. Washburn,
113 ...... Rue du Canal 113
Portraits de tous genres, qui ont remporté le prix [illegible].

AVIS
De Dissolution de Maison de Commerce.
FELIX RIEU,
41 ...... RUE DE CHARTRES 41
[illegible]

RED JACKET BITTERS.
RED JACKET BITTERS.
RED JACKET BITTERS.
RED JACKET BITTERS.
RED JACKET BITTERS.
RED JACKET BITTERS.
RED JACKET BITTERS.
RED JACKET BITTERS.
RED JACKET BITTERS.
JOHN W. NORRIS,
Agent général du Sud,
93 CANAL.
Nouvelle-Orléans.

FABRIQUE DE CANDI.
Une des plus Grandes fabriques du Sud, EST EXPLOITÉE PAR
NORMAN & REISS,
121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.
ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT Du Candi en gros et en petits bâtons, Toute espèce de Candis à la crème, Toute espèce de candis nougats, Candis star, Candi amer (Horehound), Candi fraise, Candi d'or, Popping Kisses américains, Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolats, Gommes, Bonbons fins;
Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX unis et simples, GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.
Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que Boîtes de fantaisie, Cornets de toutes grandeurs, Feuilles de pâte de gomme, Femmes or et argent, Toute espèce de ruses, Fleurs de tous genres, Cornes d'abondance, Sacs de fantaisie, Papier dentelle, etc.
Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

BON TON CANDI.
BOITES A SURPRISES.
Toutes les boîtes sont remplies avec du Candi [illegible] et chaque boîte vous causera UNE SURPRISE.
MONTRES EN OR ET EN ARGENT, CHAINES DE MONTRES, ÉPINGLETTES, POUR DAMES ET MESSIEURS, BOUTONS DOUBLES, BOUCLES D'OREILLES, ETC., ETC.
Manufacturés par GEO. MILLER & SON, 616 Market St. Philadelphia.
500 DOUZAINES venant d'arriver, et A vendre au détail, à 25 cents par NORMAN & REISS, Seuls Agents,
Nos 121 et 123 de la rue Vieille Levée.

SACRIFICE.
LIQUIDATION POSITIVE,
POUR CAUSE DE DÉPART.
Le soussigné offre à des prix [illegible] Son Stock de Marchandises Sèches [illegible].

Département Louisianais et Texien de la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DE LA VIE ÉQUITABLE,
Au No. 46 de la rue Carondelet,
[illegible]
SAML. FLOWER, Secrétaire.

AVIS.
Excellente occasion pour cause de départ.
[illegible] PARFUMERIE [illegible].

Montres, Pendules et Bijoux
AU MAGASIN DE
E. A. TYLER,
115 ...... RUE DU CANAL 115
Agent pour la vente de la célèbre montre Chas. E. JACOT.
Montres des meilleurs fabriques du monde. Pendules de maisons et de comptoirs. Toute espèce de Garnitures de montres, en or. Bel assortiment de Diamants, Rubis, Émeraudes, Camées, Perles, Onyx, Améthystes. [illegible] Argenterie [illegible] Plaqué [illegible] Coutellerie de poche et de table, anglaise et américaine. Articles de Fantaisie riches. Réparation de Montres et de Pendules. [illegible] Bijoux.

PARFUMERIE. PARFUMERIE.
GRAND RABAIS.
Pour cause de santé et de départ, je vendrai [illegible]
J. ANGELIAZ,
71 rue de Chartres.

Demande d'Association.
Une maison faisant de bonnes affaires, demande un associé. [illegible]

En débarquement du navire HAMINCIA, de Bordeaux. [illegible] VIN ROUGE [illegible]
A. ROCHEREAU & CO.,
16 et 18 rue St. Louis.

A vendre pour cause de départ,
Un café bien achalandé situé dans le centre du deuxième District. Bonne clientèle—Billard [illegible].
ST. L. DESTEZ.

DENTISTES.
LE DR. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE.
Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine. [illegible]

Dr. C. BLANCKE,
416 & 418 Rue St-Charles 416 & 418
Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire
ALUMINIUM! ALUMINIUM!
La découverte la plus récente du siècle, GRAND SUCCÈS.
[illegible]

[illegible] A. F. McLAIN, chirurgien dentiste [illegible]

Le Dr. J. S. Knapp,
CHIRURGIEN DENTISTE.
Au No 15 de la rue Baronne [illegible].

$20 Seulement $20.
[illegible]

Dr. MALONEY,
DENTISTE,
No 203 rue St-André, près Magasins, (Quatrième District.)
[illegible]

Changement de domicile.
J. A. CASABAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE
[illegible]

F. NEWHALL,
IMPORTATEUR ET MARCHAND DE PAPIERS A TAPISSER
Et toute espèce de Stores,
VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL,
No. 40 de la rue du Camp, Nlle-Orléans.

Tirage de la Loterie de l'État de la Louisiane.
[illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.
BUREAUX: No. 120 de la rue Commune.
[illegible]
J. P. ROUX, secrétaire.

ENTREPOT DE RIZ,
A la Nouvelle-Orléans.
A. MAUREAU,
43 ...... Rue Peters 43
ENTRE LES RUES DOUANE ET BIENVILLE
TOUJOURS en Magasin, un GRAND STOCK DE RIZ.
Ordres promptement remplis.

Glycérole d'Amandes.
[illegible]

Compagnie de Navigation DE LA VALLÉE DU MISSISSIPPI, LE SUD ET L'OUEST.
Bureaux No 118, rue Carondelet, NOUVELLE-ORLÉANS.
Capital $1,000,000
Actions (chacune) 100
[illegible]
THOMAS HOWELL, [illegible]

G. L. FEVRE,
148 ...... ROYALE 148
IMPORTATEUR DE
[illegible]
GUANO CHESAPEAKE
ET PHOSPHATE AMMONIACAL SOLUBLE.
[illegible]

J. J. ALBERT,
30 ....Rue de Chartres....30
Encoignure Douane.
[illegible]

P. MALOCHEE,
85 ...... RUE DU CANAL 85
Appelle l'attention des acheteurs, [illegible]
Faïences, Porcelaines, Verreries,
Articles de Ménage,
[illegible]
P. Malochée,
No 85, rue du Canal.